

Landes imaginactions

Vous avez de 11 à 30 ans

un coup de pouce à vos projets !

CRITERES COMMUNS 2024

LANDES IMAGINATIONS soutient :

- ↳ L'engagement, la prise d'initiative et de responsabilité des jeunes
- ↳ Les projets favorisant l'ouverture sur les autres, la participation à la vie locale, la solidarité ou l'intérêt général
- ↳ Les projets, quel qu'en soit le domaine, hors les projets de formation scolaire et professionnelle, les séjours scolaires, les projets de création d'entreprise, les projets ayant pour but la compétition sportive ou les actions humanitaires d'urgence

- Tout projet bénéficiant d'une aide « Landes Imaginations » intégrera **une action de prévention**.
- L'aide financière « Landes Imaginations » ne pourra pas couvrir la totalité du budget. En conséquence, les projets doivent envisager des actions d'autofinancement autres que la participation des jeunes et les subventions.
- **Les séjours déclarés en accueil collectif de mineurs « vacances et activités accessoires » seront soumis à un plafond de 1 000 €.**
- **Un projet déjà soutenu pourra être retenu s'il prévoit un développement nouveau.**



CRITERES SPECIFIQUES

	SDJES	MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE	CONSEIL DEPARTEMENTAL	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES	CONSEIL REGIONAL
Public concerné	Tout public	Projet avec au moins 1 jeune ressortissant MSA ou vivant dans une commune rurale de moins de 15 000 habitants	Tout public	Projet comptant des jeunes ressortissant de la Caf des Landes	Jeunes constitués sous forme de structures associatives
Type de projet	Projets collectifs	Projets collectifs émanant du milieu rural ou ayant un impact sur le milieu rural	Projets individuels ou collectifs	Projets individuels ou collectifs	Projets associatifs
Aide financière	Pas de plafond Versement à l'organisme accompagnateur ou à l'organisme du représentant du groupe	Pas de plafond Versement à l'organisme accompagnateur ou à l'organisme du représentant du groupe	Pas de plafond Versement à l'organisme accompagnateur ou à l'organisme du représentant du groupe	Pas de plafond Versement à l'organisme accompagnateur ou à l'organisme du représentant du groupe	Aide plafonnée à 3000 € et ne pouvant excéder 50% du montant total du projet. Versement à l'association
Instance de décision après examen du dossier par le groupe technique Landes Imaginations	L'Inspecteur Jeunesse et Sports	La Direction de la MSA Sud Aquitaine par délégation du Conseil d'Administration	La Commission Permanente	La Commission d'Action Sociale	La Commission Permanente
Modalités de versement	En une fois au moment de l'attribution	En une fois au moment de l'attribution	50 % à la signature de la convention 50 % sur présentation du bilan	50 % au moment de l'attribution 50 % sur présentation du bilan (solde ajusté selon le coût réel du projet)	En une fois au moment de l'attribution
Délai de transmission du Bilan	Au maximum 6 mois après la réalisation de l'action				
Contacts	Mr Yannick PURGUES ☎ : 05.40.54.73..82 yannick.purgues@ac-bordeaux.fr Mr Didier LOUIT ☎ : 05.40.54.73.76 didier.louit@ac-bordeaux.fr	Mme Delphine Decoursière ☎ : 06.84.06.55.54 decoursiere.delphine@sudaquitaine.msa.fr Mme Régine BOURDETTE ☎ 05.59.80.72.07 bourdette.regine@sudaquitaine.msa.fr	Mme Cécile Lacoste ☎ 05.58.05.40.40 Poste 85-24 education@landes.fr	Mme Régine VALLEZ-BRU ☎ : 05.58.06.79.20 landesimaginactions@caf40.caf.fr	☎ 05 57 57 74 62 initiativesjeunes@nouvelle-aquitaine.fr

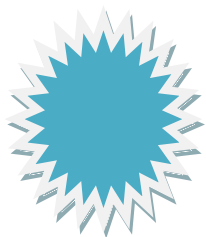
MODALITES PRATIQUES COMMUNES

- ↳ La réalisation du projet ne doit pas avoir débuté avant la décision d'attribution de l'aide.
- ↳ **Le projet doit se dérouler sur l'année civile de dépôt du dossier**
- ↳ La désignation d'un représentant du groupe.
- ↳ L'exigence d'un accompagnement dans l'élaboration du dossier et le suivi de la réalisation du projet.
- ↳ **Un projet par an et par bénéficiaire**
- ↳ Un rapport d'activité à l'issue de la réalisation.
- ↳ La notification au(x) jeune(s) et à l'accompagnateur.
- ↳ Remboursement de la subvention en cas d'abandon total ou partiel du projet, déduction faite le cas échéant des frais engagés et dûment justifiés

Fiche procédure 2024

1	UN DOSSIER DE DEMANDE UNIQUE																					
2	INFORMATION	<ul style="list-style-type: none"> - Téléchargeable sur les sites : CAF, Conseil Départemental, Conseil Régional, SDJES... - Dans tous les lieux recevant des jeunes : mairie, PIJ, Espaces jeunes, antennes de la Mission Locale, associations de jeunesse ... - Un clip vidéo pour en parler : https://youtu.be/yXmzHKb_TGU?si=xyY-mDf6ToVb2uy3 																				
3	APPEL D'UN DES PARTENAIRES (CAF, SDJES, MSA SA, CD 40, CR)	<p>Celui-ci examinera la « recevabilité » du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ si oui : orientation vers un accompagnateur de proximité ➔ si non : orientation vers d'autres organismes si possible 																				
4	REMISE DU DOSSIER par l'accompagnateur choisi	<p>Il s'engage à aider le (les) jeune (s) à élaborer son (leur) projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ S'adresser au secrétariat du dispositif uniquement à l'adresse suivante : landesimaginactions@caf40.caf.fr <p>Ou le télécharger sur le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ https://www.caf.fr/allocataires/caf-des-landes/offre-de-service/vie-personnelle/je-suis-un-jeune/landes-imaginactions ➔ https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/culture/projets-initiatives-jeunesse-soutien-aux-projets-portes-par-les-jeunes-constitues-en-association 																				
5	MONTAGE DU PROJET PAR LE (S) JEUNES (S) avec le soutien de l'accompagnateur	<p>Et dans le respect de la fiche « engagement de l'organisme accompagnateur ».</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Ne pas oublier d'indiquer le régime de protection Sociale (Caf ou MSA) ➔ Joindre un RIB original ➔ Faire un résumé concis mais précis du projet ➔ Compléter la partie budget de fonctionnement détaillant le coût prévisionnel du projet, en valorisant les actions d'autofinancement. 																				
6	Le dossier complet et l'avis technique de l'accompagnateur sont à déposer sur la boîte courriel du secrétariat Landes Imaginactions	<ul style="list-style-type: none"> ➔ A déposer en priorité sur la boîte : landesimaginactions@caf40.caf.fr <p>Si Le Conseil Régional et/ou le SDJES souhaitent intervenir, il faudra remplir également un dossier sur les plateformes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➔ Conseil Régional : https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/culture/projets-initiatives-jeunesse-soutien-aux-projets-portes-par-les-jeunes-constitues-en-association ➔ SDJES : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login ➔ Dépôt du dossier 2 semaines et demie avant la réunion de la commission ➔ La Caf (secrétariat) transmet le dossier complet à chacun des partenaires, ➔ À la suite d'une pré-commission réunissant les 5 partenaires, un complément d'information peut être demandé au porteur du projet (copie à l'accompagnateur). 																				
7	COMMISSION COMMUNE D'EXAMEN DES PROJETS	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Calendrier annuel : <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">DATE DE DÉPÔT DES DOSSIERS</th> <th colspan="2">DATE DE LA COMMISSION</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Vendredi</td> <td>12 janvier 2024 Pré com 17 janvier</td> <td>Mercredi</td> <td>7 février 2024</td> </tr> <tr> <td>Vendredi</td> <td>1er mars 2024 Pré com 19 mars</td> <td>Mercredi</td> <td>27 mars 2024</td> </tr> <tr> <td>Vendredi</td> <td>13 mai 2024 Pré com 28 mai</td> <td>Mercredi</td> <td>12 juin 2024 19 juin 2024</td> </tr> <tr> <td>Vendredi</td> <td>9 septembre 2024 Pré com 24 septembre</td> <td>Mercredi</td> <td>9 octobre 2024</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> - La Caf (secrétariat) invite les jeunes à la commission d'examen des dossiers. - La présentation par les jeunes est indispensable. ➔ Modalités d'examen des demandes : Lors des pré-commissions chacun des partenaires décide de la recevabilité du projet 	DATE DE DÉPÔT DES DOSSIERS		DATE DE LA COMMISSION		Vendredi	12 janvier 2024 Pré com 17 janvier	Mercredi	7 février 2024	Vendredi	1er mars 2024 Pré com 19 mars	Mercredi	27 mars 2024	Vendredi	13 mai 2024 Pré com 28 mai	Mercredi	12 juin 2024 19 juin 2024	Vendredi	9 septembre 2024 Pré com 24 septembre	Mercredi	9 octobre 2024
DATE DE DÉPÔT DES DOSSIERS		DATE DE LA COMMISSION																				
Vendredi	12 janvier 2024 Pré com 17 janvier	Mercredi	7 février 2024																			
Vendredi	1er mars 2024 Pré com 19 mars	Mercredi	27 mars 2024																			
Vendredi	13 mai 2024 Pré com 28 mai	Mercredi	12 juin 2024 19 juin 2024																			
Vendredi	9 septembre 2024 Pré com 24 septembre	Mercredi	9 octobre 2024																			

		<p>selon ses critères, et détermine son financement sous réserve de ses contraintes (présentation des dossiers aux différentes commissions compétentes). Chaque partenaire garde son autonomie de décision en fonction des critères qui lui sont propres.</p>
8	NOTIFICATION	<p>A la suite de la commission la caf (secrétariat) adresse par courriel une notification de recevabilité du projet et du montant global pris en charge par le dispositif Landes Imaginations.</p> <p>Ce courriel est adressé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ au (x) jeune (s) ↳ et à l'accompagnateur <p>Chaque partenaire participant au financement du projet, notifie son engagement financier et ses conditions d'attribution.</p> <p>Les subventions seront versées aux structures accompagnatrices, l'association ou la collectivité dont il (s) fait (font) partie percevra la subvention sauf cas particulier où l'aide sera versée à l'association dont le jeune est adhérent : sur demande de l'accompagnateur et avec l'accord du secrétariat Landes Imaginations (CAF).</p>
9	Le bilan obligatoire du projet et la fiche bilan accompagnateur au maximum 6 mois après la réalisation de l'action	<p>Sont à adresser à la Caf, uniquement par courriel à l'adresses suivante : landesimaginactions@caf40.caf.fr</p> <p>La Caf transmet le dossier bilan complet à chacun des partenaires.</p> <p>Mémo :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le bilan financier doit être signé par le jeune représentant du groupe et l'accompagnateur : signature électronique autorisée - Le défaut de retour du dossier bilan complet, peut entrainer la récupération des sommes perçues.



Landes
imaginactions

Vous avez
de 11 à 30 ans

un coup de pouce à vos projets !

TITRE du projet :

NOM du porteur du projet (ou du représentant du groupe) :

COMMUNE :

Liste des documents à fournir à la date limite de dépôt du dossier:

- Dossier rempli en intégralité
- RIB de la structure bénéficiaire de l'aide
- Liste de participants correctement complétée (annexe 1)
- Avis technique de l'accompagnateur (annexe 2)
- Dossier signé par toutes les parties : la collectivité/association porteuse du projet, l'association bénéficiaire de l'aide et le jeune individuel ou représentant du groupe (et son responsable légal le cas échéant)
- Statuts de l'association bénéficiaire

- Avis spécifique pour les projets de solidarité internationale (So mobilité...)
- Autres documents, à préciser :
 -
 -
 -

Rappel : si votre projet est retenu, l'aide qui vous est attribuée sera versée :

- soit à l'association ou à la commune qui vous accompagne. Cet organisme utilisera la totalité de cette somme pour prendre en charge des dépenses liées à votre projet,

- soit à l'association dont vous êtes adhérent. Vous vous engagez :

- à fournir les statuts de cette association, le récépissé de déclaration à la Préfecture ou Sous-préfecture et le J.O.
- à réaliser des points financiers réguliers avec votre accompagnateur et à rencontrer le SDJES pour une information sur le fonctionnement démocratique d'une association et sa gestion.

LE PROJET

DESCRIPTION DU PROJET :

Résumé du projet en 10 lignes minimum, n'hésitez pas, si nécessaire, à joindre en annexe un document développant le projet :

Objectifs/buts/intérêts du projet :

Comment est née l'idée du projet ?

Comment avez-vous eu connaissance du dispositif ?

Quel est le rôle de chacun des membres du groupe au sein du projet ?

REALISATION DU PROJET

Les étapes du projet :

Date(s) (début du projet, durée, etc) :

Lieu(x) :

Tarif(s): participation financière demandée aux jeunes :

Moyens techniques et humains mis en œuvre (local, matériel, etc) :

Liste des partenaires privés ou publics associés au projet (partenariat financier ou autre) :

Quelle(s) action(s) de prévention -santé, développement durable, etc- est (sont) prévue(s) pour toute manifestation ouverte au public ? (Obligation de mise en place de cette action) :

RESTITUTION / COMPTE RENDU –en complément du bilan écrit-

Quelle forme prendra-t-il ? (Plaquette, conférence, exposition, film, documentaire, etc)

ET APRES ?

Quels prolongements ou quelles suites comptez-vous éventuellement donner à ce projet ?

LE FINANCEMENT DU PROJET: BUDGET PREVISIONNEL de **FONCTIONNEMENT**

Attention, le total des dépenses doit être égal au total des recettes
Seules des dépenses et recettes de fonctionnement (pas d'investissement)

DEPENSES	Dépenses financières (A)	Valorisation (B)
60 - ACHATS		
Matériel (par exemple appareil photo) et fournitures administratives A détailler:	- €	- €
Alimentation, boissons A détailler:	- €	- €
Autres		
61 - SERVICES EXTERIEURS		
Locations (locaux, matériel, voiture...) A détailler:	- €	- €
Sorties pédagogiques (entrées musées, piscine, p de loisirs, cinéma, prestation canoé etc) A détailler:	- €	- €
Assurance (OBLIGATOIRE)	- €	- €
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS		
Frais de transport (train, avion, bus) A préciser:	- €	- €
Frais de déplacement (voiture, moto)	- €	- €
Frais d'hébergement et restauration A préciser	- €	- €
Publicité A préciser:	- €	- €
Frais postaux et téléphone	- €	- €
63 - TAXES (SACEM, autres)		
A préciser:	- €	- €
64 - CHARGES DE PERSONNEL		
Animateurs permanents (en valorisation)		- €
Animateurs recrutés pour le séjour	- €	
AUTRES		
A préciser:	- €	- €
TOTAL DEPENSES	- €	- €
TOTAL GENERAL (A) + (B)		- €

RECETTES	Recettes financières (A)	Valorisation (B)
70 - AUTOFINANCEMENT		
Apports personnels ou participation des familles	- €	- €
Recettes et ventes des manifestations Nature à préciser:	- €	- €
Autres A préciser:	- €	- €
74 - SUBVENTIONS		
Landes Imaginations	- €	- €
Commune	- €	- €
Communauté de communes	- €	- €
Autres A préciser:	- €	- €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		
Cotisations	- €	- €
Dons (particuliers)	- €	- €
Mécénat (entreprises)	- €	- €
Participation association	- €	- €
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Prix et bourses A préciser:	- €	- €
Autres A préciser:	- €	- €
TOTAL RECETTES	- €	- €
TOTAL GENERAL (A) + (B)		- €

MONTANT DE L'AIDE LANDES IMAGINATIONS SOLLICITEE:	- €
--	-----

JOINDRE UN RIB de la structure bénéficiaire de l'aide

Vous pouvez joindre en annexe un budget plus détaillé

A

Le

SIGNATURE

ACCOMPAGNATEUR	ASSOCIATION ORGANISATRICE	JEUNE ou REPRESENTANT(e) DU GROUPE
Le (la) Maire ou le (la) Président(e) (NOM, prénom, signature)	Le (la) Président(e) (NOM, prénom, signature)	(NOM, prénom, signature) Signature des parents (si candidat mineur)

L'ensemble du dossier complété est à remettre à l'accompagnateur

Annexe 1

TITRE DU PROJET

NOM DU REPRESENTANT DU GROUPE

COMMUNE

LISTE DES PARTICIPANTS :

Nom et Prénom - Sexe	Adresse, n° de téléphone Adresse mail	N° allocataire CAF	N° allocataire MSA	Date de naissance	Age	Niveau d'études en cours ou situation professionnelle
----------------------	--	-----------------------	-----------------------	----------------------	-----	---

REPRESENTANT DU GROUPE

--	--	--	--	--	--	--

PARTICIPANTS

⚡ *Pensez à joindre les autorisations parentales pour les mineurs*

👉 **NOM ORGANISME ACCOMPAGNATEUR :**

👉 **NOM ACCOMPAGNATEUR :**

👉 **TITRE OU RESUME DU PROJET :**

👉 **NOM DU PORTEUR DE PROJET (ou représentant du groupe)**

👉 **VOUS NE CONNAISSIEZ PAS LE PORTEUR DE PROJET**

↪ Date premier accueil

↪ Date de remise du dossier (si différente)

👉 **VOUS ETIEZ DEJA EN RELATION AVEC LE PORTEUR DU PROJET**

↪ Quand et comment le projet a émergé ?

👉 **FREQUENCE DES RENCONTRES AVEC LES JEUNES**

👉 **MODE DE SUIVI**

↪ Conseils, précisez :

↪ Formation, précisez :

↪ Soutien logistique, précisez :

↪ Autres, précisez :

↪ Avez-vous fait appel, compte tenu de la spécificité du projet à d'autres partenaires pour solliciter leurs avis ou compétences : OUI NON

↪ Si OUI, leurs coordonnées, nature de leur intervention, précisez :

↪ Analyse de vos relations avec le (les) jeune(s)

MOBILISATION DU (DES) JEUNE(S)

↳ Comment évaluez-vous leur mobilisation, leur implication dans l'élaboration du projet :

AVIS SUR LA FAISABILITE DU PROJET

↳ Points forts, points faibles

↳ Avis sur le budget

Fait à

Le

Signature de l'accompagnateur

ANNEXE 3

POUR INFORMATION RGPD

Le dispositif « Landes Imaginactions » recueille des données personnelles

Deux cas se présentent :

- 1. Les demandeurs sont membres d'une organisation dotée de la personnalité juridique (association par exemple)
- 2. les demandeurs forment un groupe informel sans personnalité juridique (collectif, groupe par exemple)

Cas 1. Le dispositif « Landes Imaginactions » recueille des données personnelles instruites par les organisations. Au regard du Règlement Général à la Protection des données (RGPD) :

- a. La Caisse d'Allocations Familiales des Landes (CAF40),
- b. Le Conseil départemental des Landes
- c. Le SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) des Landes
- d. La Mutualité Sociale Agricole Nouvelle Sud Aquitaine (MSA SA)
- e. Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

sont des sous-traitants en matière de traitement des données personnelles.

Les organisations sont responsables du traitement, il leur appartient donc d'être en conformité avec ledit Règlement. Les sous-traitants s'assurent donc de leurs obligations légales et réglementaires vis-à-vis des traitements de données personnelles qu'ils mettent en œuvre en relation avec les responsables de traitements concernés.

Pour toute question relative au traitement des données personnelles dans le cadre de ce dispositif, les demandes sont à adresser aux coordonnées précisées dans la rubrique « Contact » ci-dessous.

Cas 2. Le dispositif « Landes Imaginactions » recueille des données personnelles instruites par les organisations. Au regard du Règlement Général à la Protection des données (RGPD) :

- f. La Caisse d'Allocations Familiales des Landes (CAF40),
- g. Le Conseil départemental des Landes
- h. Le SDJES (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) des Landes
- i. La Mutualité Sociale Agricole Nouvelle Sud Aquitaine (MSA SA)
- j. Le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

sont responsables conjointement du traitement en matière de traitement de données personnelles. Ils assurent leur conformité avec le RGPD dans le cadre d'une convention qui l'intégrera notamment en référence à l'article 26 du RGPD.

Pour toute question relative au traitement des données personnelles effectué dans le cadre de cette demande, vous pouvez contacter le secrétariat du dispositif Landes Imaginactions : landesimaginactions@caf40.caf.fr